

Communiqué de presse

8^{ème} édition du baromètre Randstad des salaires non cadres
En hausse de 0,7 % en 2016, les salaires des non-cadres progressent de moins en moins

Paris, le 5 octobre 2016 – *La rémunération d'un salarié non-cadre en 2016 est de 1 567 euros bruts mensuels, en hausse 0,7 % sur un an, soit un gain de 11 euros, selon le dernier baromètre Randstad des salaires non-cadres. Si les salaires des non-cadres sont de nouveau orientés à la hausse cette année, leur rythme de progression continue de se tasser pour la cinquième année consécutive. Ce ralentissement expose la dépendance toujours plus grande du pouvoir d'achat des salariés non-cadres à la revalorisation du Smic. Cette année encore, la (très) légère hausse de la rémunération des salariés non-cadres s'inscrit dans le sillage du salaire minimum, revalorisé de 0,6 % au 1^{er} janvier 2016 pour s'établir à 1 467 euros bruts mensuels. Ainsi, en moyenne, le salaire d'un non-cadre représente 106,8 % du Smic. La huitième édition du baromètre Randstad des salaires non cadres est une étude non déclarative qui s'appuie sur des salaires réels et constatés, extraits de 1,2 million de fiches de paie auprès de 27 000 entreprises et représentant 131 métiers relevant des qualifications ouvriers non qualifiés, employés, ouvriers qualifiés et professions intermédiaires.*



« La modération salariale est de nouveau de mise pour les salariés non-cadres, dont la fiche de paie n'a progressé que de 0,7 % en 2016. Ce résultat signe un cinquième recul consécutif du rythme de progression du salaire des non-cadres. Surtout, il donne à voir la plus faible évolution depuis 2010. Cette modération ne s'explique que partiellement par la conjoncture : celle-ci est certes toujours poussive, fragile, mais elle repart malgré tout à la hausse. En outre, face au même contexte économique, le salaire des cadres, lui, accélère. Une explication possible renvoie au rôle du salaire minimum, dont la revalorisation produit un effet d'entraînement quasi mécanique sur les rémunérations des salariés non-cadres. Pour preuve, la hausse du salaire des non-cadres de 0,7 % cette année fait écho à la revalorisation de 0,6 % du Smic en 2016. L'effet d'entraînement du Smic sur les salaires non-cadres est donc non seulement mécanique, mais il apparaît de plus en plus exclusif, s'affirmant comme le seul levier de leur progression », déclare Mickaël Hoffmann-Hervé, directeur général délégué en charge des ressources humaines du groupe Randstad France.

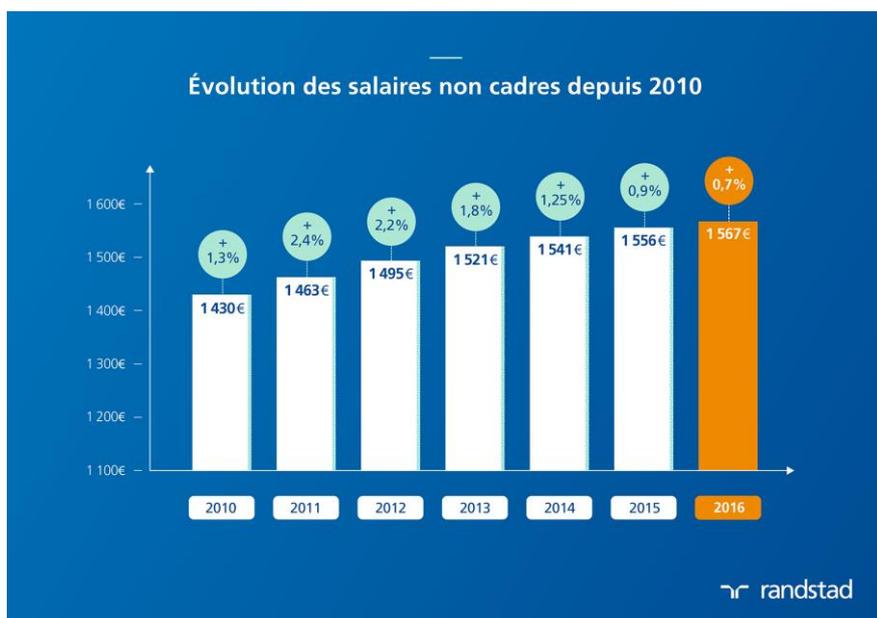
Le baromètre Randstad des salaires non-cadres en un coup d'œil

- En 2016, un salarié non cadre a une rémunération moyenne de 1 567 € bruts mensuels, en hausse de 0,7 % sur un an
- Sur fond d'inflation nulle au premier semestre 2016 (0 %), le gain de pouvoir d'achat des non-cadres est de 11 € sur un an
- Pour la cinquième année consécutive, l'évolution du salaire des non-cadres est moins prononcée que l'évolution enregistrée l'année précédente
- Un salarié non cadre gagne en moyenne 6,8 % de plus que le Smic (1 467 € au 1^{er} janvier 2016)
- Les salaires non cadres atteignent en 2016 des niveaux allant de + 4,4 % au-dessus du Smic pour les ouvriers non qualifiés (1 532 € bruts) jusqu'à + 21,4 % pour les professions intermédiaires (1 781 € bruts)
- Le BTP offre aux non-cadres le meilleur salaire moyen tous secteurs confondus (1 652 € bruts). La plus forte progression salariale (+ 0,7 %) est enregistrée dans les services
- La région Normandie offre les salaires non-cadres les plus élevés de France (1 585 € bruts)

Qui sont les salariés non-cadres ?

- Quel est le point commun entre un technicien méthodes, un ouvrier des travaux publics, un assistant ressources humaines et un dessinateur-projeteur ? Ils appartiennent tous à la catégorie des salariés non-cadres. Selon la dernière [photographie du marché du travail](#), une étude de l'Insee publiée en juin 2016, la France comptait en 2015 environ 19,1 millions de non-cadres, soit 80,6 % de la population active salariée (en comptant les cadres).
- Ensemble disparate, les non-cadres regroupent 5,3 millions d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés), 7,2 millions d'employés ainsi que 6,5 millions de professions intermédiaires.
- Quelques exemples de métiers non-cadres selon les statuts.
 - *Ouvrier non qualifié* : agent de maintenance, agent d'usinage, de découpage et de formage.
 - *Ouvrier qualifié* : coffreur, conducteur d'engins de levage.
 - *Employé* : assistant spécialisé, comptable.
 - *Profession intermédiaire / agent de maîtrise*: chef de chantier BTP, assistant de direction.

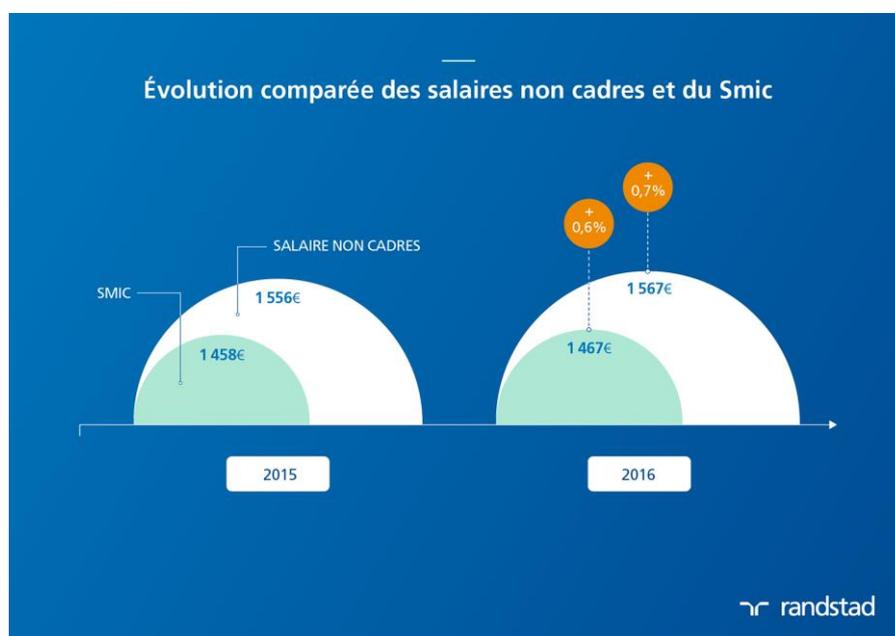
Salaires non-cadres : une progression au ralenti



En 2016, le salaire moyen d'un non-cadre s'élève à 1 567 euros bruts mensuels. **Sur un an, la hausse du salaire moyen non-cadre est de 0,7 %¹. Cette évolution trahit un nouveau ralentissement de la progression salariale pour la cinquième année consécutive.** En effet, les rémunérations des non-cadres avaient progressé de 0,9 % en 2015 par rapport à 2014. Pour un salaire moyen alors égal à 1 556 euros bruts.

Evolution des salaires non-cadres : le rôle du Smic

- En 2016, le salaire moyen des non-cadres a augmenté de 0,7 %. Cette hausse s'inscrit dans les pas de l'évolution du salaire minimum : + 0,6 % depuis la revalorisation « légale » en date du 1^{er} janvier 2016, soit un salaire mensuel brut de 1 467 euros bruts. Ce résultat atteste comme les années passées de l'effet d'entraînement du Smic sur les salaires qui lui sont proches.



- A 1 567 euros, le salaire moyen des non-cadres affiche un niveau de rémunération supérieur de 6,8 % par rapport au salaire minimum. Dit autrement, **selon le baromètre Randstad, un salarié non-cadre gagne en moyenne 106,8 % du Smic** – contre 106,7 % en 2015.

¹ Ce résultat est inférieur à l'évolution du salaire des cadres en 2016, qui a progressé de + 1,7 % sur un an, selon le dernier [baromètre Expectra des salaires cadres](#).

- Au regard des résultats du baromètre Randstad, on constate en effet que **les évolutions du Smic se répercutent sur les niveaux de salaire qui lui sont proches**. Ainsi, professions intermédiaires mises à part, les salaires moyens des ouvriers non qualifiés, des ouvriers qualifiés et des employés progressent en 2016 dans une fourchette comprise entre + 0,6 % et + 0,8 % sur un an. Soit à des niveaux identiques ou alors extrêmement proches des 0,6 % de la revalorisation du Smic. La hausse de salaire des professions intermédiaires – qui parmi les non cadres bénéficient des salaires les plus élevés – à + 0,4 % apparaît en revanche davantage décorrélée de la progression du Smic.

- Autre effet du salaire minimum, il apparaît que **les salaires non-cadres sont fortement concentrés autour du Smic**. Résultats à l'appui, les salaires des ouvriers (non qualifiés et qualifiés) et des employés en 2016 représentent de 104,4 % (1 532 € bruts pour les ouvriers non qualifiés) à 107,9 % du salaire minimum (1 583 € bruts pour les ouvriers qualifiés). Ainsi, **12,6 millions de salariés en France ont un niveau de salaire compris entre + 4,4 % et + 7,9 % au-dessus du Smic**.

Palmarès des plus fortes hausses de salaire



- Dans le palmarès des dix plus fortes augmentations, de nombreux métiers ont des hausses bien supérieures à la moyenne nationale. On observe les plus fortes hausses de salaire principalement chez les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés, avec + 5,3 % pour le technicien en systèmes automatisés et + 3,5 % pour les mécaniciens aéronautique.

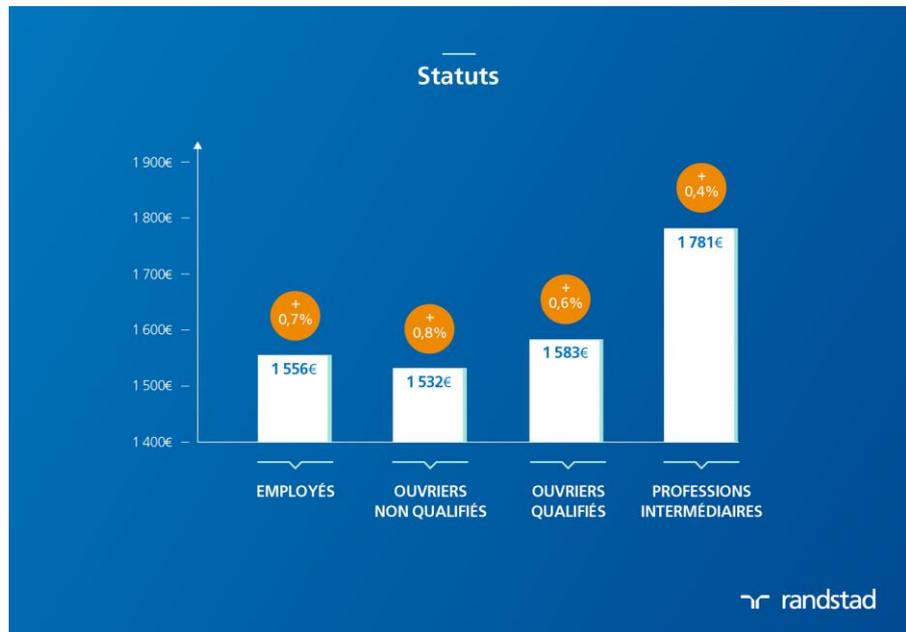
- Au niveau des ouvriers non qualifiés, seuls les agents de maintenance se distinguent et se placent dans le top 10 des meilleures progressions de salaire.

- Parmi les grands gagnants, le chef de chantier BTP joue sur les deux tableaux, en affichant à la fois une forte évolution de salaire (+ 4,2 %) alors qu'il dispose du revenu le plus élevé chez les non cadres (1^{ère} place des métiers les mieux rémunérés).

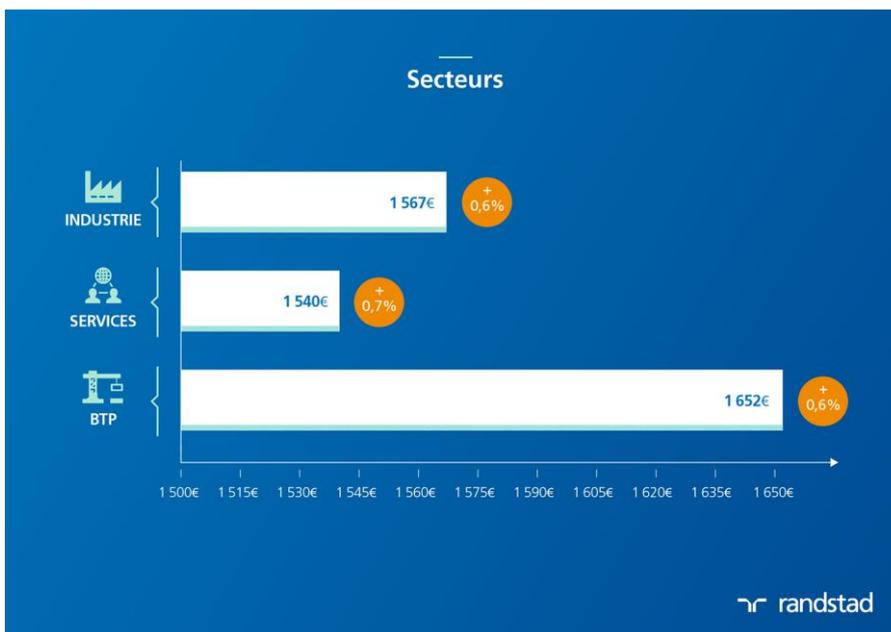
Evolution des salaires non-cadres par statut

● Catégorie par définition hétérogène, les non-cadres connaissent des évolutions de leur rémunération qui laissent de nouveau entrevoir de fortes disparités selon les statuts. Ainsi, tandis que les ouvriers qualifiés et les employés avaient bénéficié des plus fortes hausses de salaire en 2014, cette année, ce sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés qui ont cet honneur, avec des augmentations

respectives de 0,9 % et 0,7 % sur les six premiers mois de l'année. Comme de coutume, les salaires moyens les plus élevés bénéficient aux professions intermédiaires (1774 euros, + 0,2 % sur un an) tandis que les ouvriers non qualifiés ferment la marche avec un salaire moyen de 1 521 euros, + 0,7 % sur un an).



Evolution des salaires non-cadres par secteur



● Les services s'arrogent en 2016 la palme du secteur affichant la plus hausse forte de salaire d'un cheveu. En hausse de 0,7 % sur un an, les salaires dans les services progressent à peine plus que dans l'industrie et le BTP, tous deux en hausse de 0,6 %. Le BTP, justement, demeure le **secteur le plus rémunérateur**, avec un salaire moyen de 1 652 euros bruts, en hausse de 0,6 % par rapport à

2015. Si, année après année, le BTP demeure le secteur qui propose les meilleurs salaires aux non-

cadres, c'est que nombre d'entreprises du bâtiment et de la construction font face à des difficultés de recrutement. Pourtant, à rebours de l'image qui leur est parfois prêtée, elles se distinguent notamment par la possibilité de faire carrière avec ou sans diplôme. Tout en bénéficiant donc de politiques salariales attractives.

Evolution des salaires non-cadres par âge

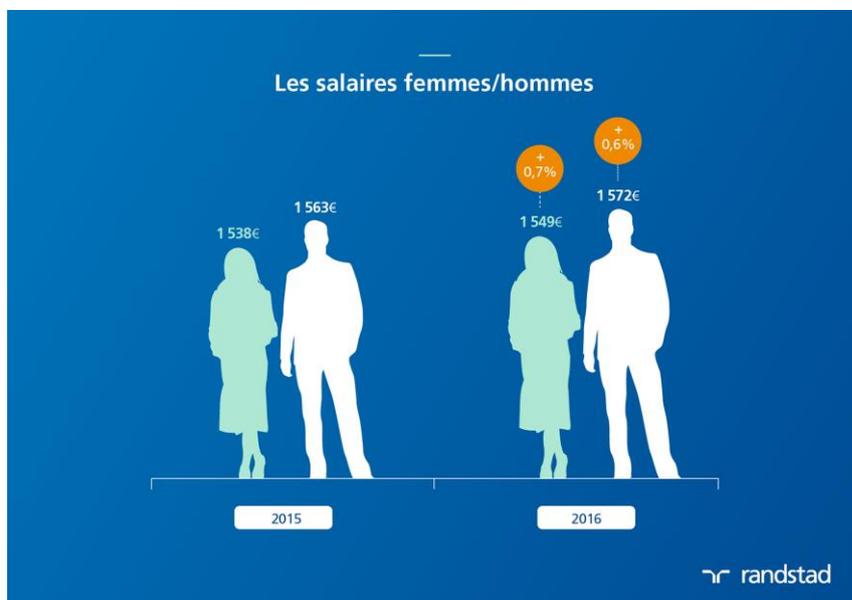


- Les hausses de salaire tous âges confondus se tiennent dans un mouchoir de poche. Elles sont toutes comprises dans une fourchette évoluant de + 0,5 % à + 0,7 %. A ce jeu-là, les « mieux » revalorisés sont les jeunes âgés de 25 à 29 ans et les salariés non-cadres dans la force de l'âge, ceux âgés de 35 à 49 ans, ces deux catégories bénéficiant d'une revalorisation de 0,7 % de leur salaire.

- **L'évolution du salaire des non-cadres à travers le prisme de l'âge fait ressortir une faible progression de leur rémunération au cours d'une carrière.** Le salaire moyen d'un non-cadre âgé de 50 ans et plus n'est supérieur que de 4,1 % à celui d'un non cadre âgé de moins de 25 ans. Dit autrement, un non cadre de 51 ans ne gagne en moyenne que 63 € de plus qu'un non cadre de 24 ans. Si ces moyennes, bien entendu, recouvrent des situations très différentes, elles traduisent cependant une courbe d'évolution salariale relativement plate, et non ascendante comme cela est plus souvent le cas chez les salariés cadres.

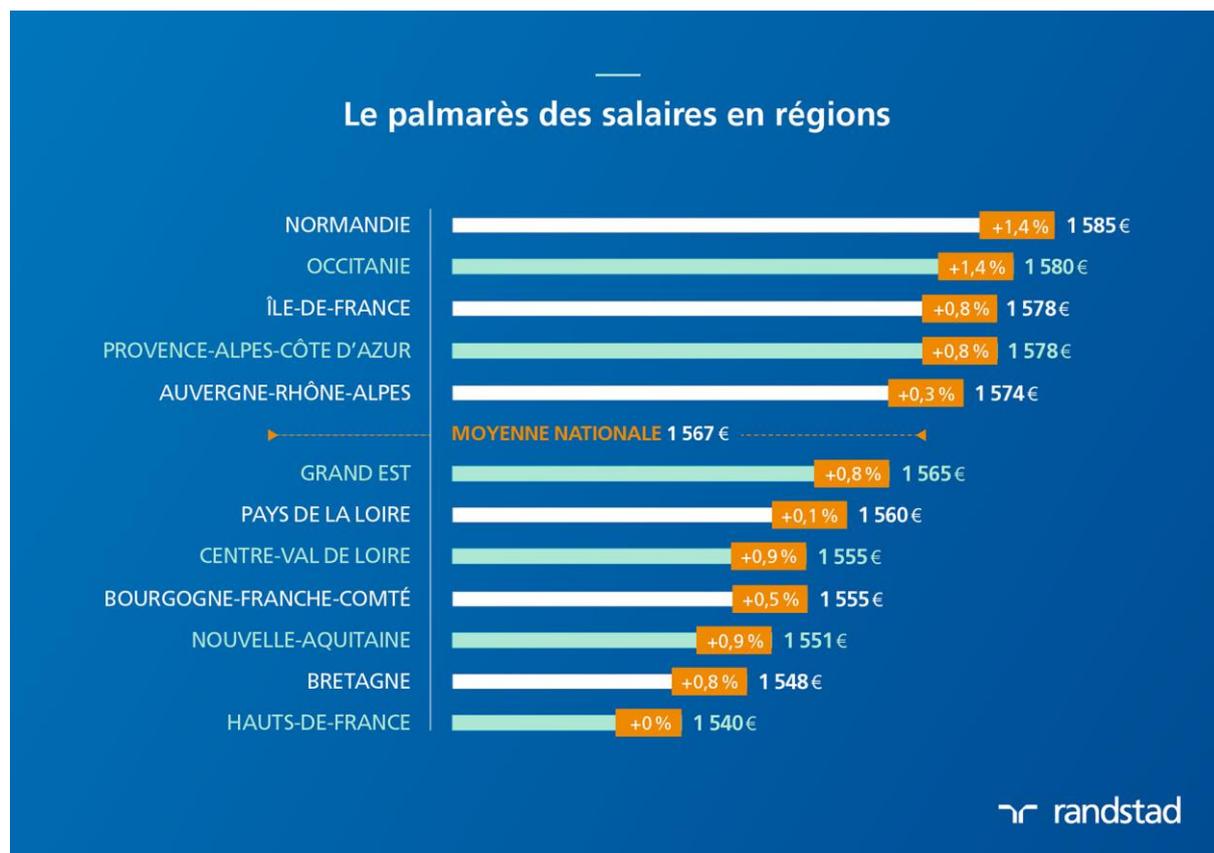
Evolution des salaires non-cadres par sexe

- Comme en 2015, les femmes non-cadres voient leur rémunération davantage progresser que celle des hommes en 2016 : leur fiche de paie progresse de 0,7 % en moyenne, contre une revalorisation de 0,6 % pour les hommes. Ces revalorisations sont inférieures à celles constatées l'an passé. Le salaire des femmes avait alors augmenté de 1 %, contre une hausse de 0,8 % pour les hommes.



- Les hommes continuent cependant de bénéficier d'un salaire moyen plus élevé que les femmes : 1 572 euros, 23 euros de plus que les femmes, soit **un écart de 1,5 % en faveur des hommes**. Il est **important de souligner que cet écart s'inscrit en baisse pour la troisième fois d'affilée**. En 2015, il était de 1,6 %, toujours au bénéfice des hommes, et de 2 % en 2014.

Salaires non-cadres : le Tour de France des régions



METHODOLOGIE

- Une étude basée sur les salaires réels constatés, et donc **non déclarative**, réalisée sur le premier semestre 2016 et le premier semestre 2015.
- 1,2 million de fiches de paie d'intérimaires* Randstad analysées sur cette période.
- Couverture de tous les domaines sectoriels du marché de l'emploi français à travers 27 443 entreprises (dont 7 % de structures ayant des effectifs supérieurs à 200 personnes) et 131 métiers non-cadres.
- Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires (qui sont payés au même niveau que les salariés permanents) sur la base d'un emploi à temps plein d'une durée de 35 heures hebdomadaires.
- La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10 %), les indemnités de fin de mission (10 %) et les primes variables (13 %) n'ont pas été pris en compte.

** La règle imposant qu'un intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.*

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2015 un chiffre d'affaires de 2,84 milliards d'euros. En 2015, le groupe (3 500 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 61 000 collaborateurs intérimaires et recruté 32 500 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 740 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr/ / [@GroupRandstadFR](https://twitter.com/GroupRandstadFR)

Découvrez [RE.SOURCES](http://resources.grouperandstad.fr), la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques. <http://resources.grouperandstad.fr>

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 10
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39

Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – sonia.elouardi@wellcom.fr
Laure Curien – laure.curien@wellcom.fr
Donna Clément – donna.clement@wellcom.fr